



|                     |        |
|---------------------|--------|
| Membres en exercice | 15     |
| Membres présents    | 11     |
| Pouvoir(s)          | 2      |
| Votants             | 11 + 2 |

Le 20 octobre 2016, à 21 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 13 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Nathalie TALON.

Excusés : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Brigitte GRIMAUD, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Nicolas CELLIER.

Annie BARADEAU a donné pouvoir à Isabelle MINAUD.

Brigitte GRIMAUD a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016, le Conseil municipal :

- **confirme** sa volonté de poursuivre la gestion du parc départemental de la Grotte ; **prend note** des nouvelles modalités de calcul à la baisse de la participation départementale ; **s'étonne** toutefois du taux ramené à 50 % comme pour les parcs et jardins, alors que le parc de la Grotte est classé espace naturel sensible départemental et répond à l'ensemble des objectifs de gestion s'appliquant à ces sites ; **sollicite** la restauration du taux à 70 % dans la convention 2017 ; **accepte** le programme d'entretien prévisionnel 2017 et **autorise** Madame le Maire à le transmettre au service Nature du Conseil départemental ;
- **approuve** la convention avec le Département concernant le remplacement de l'abri bus situé rue de Bône ;
- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 26 septembre 2016 et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celle-ci ;
- **approuve** le remplacement du chauffage du café restaurant du Parc ; **opte** pour la solution d'un chauffage réversible par pompe à chaleur ; **accepte** le devis de l'entreprise Devanne de 85200 Fontenay-le-Comte pour un montant de 4 926,07 euros HT / 5 911,28 euros TTC ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis ; **engage** la réflexion sur l'isolation des murs de la salle de bar ;
- **décide de maintenir** les tarifs de location des salles communales et des tables et chaises ; **dit** que la chorale bénéficie de la gratuité de la salle pendant la première année de fonctionnement et que la salle Pierre Epron (ancienne cantine) est réservée à un usage associatif ;
- à la majorité, **est favorable** pour maintenir le mode de fonctionnement actuel du Club House, à savoir un usage prioritaire à l'association ESV avec la possibilité d'une mise à disposition aux habitants et aux adhérents du club pour y organiser des manifestations privées en dehors du calendrier associatif ; **autorise** Madame le Maire à renouveler la convention en ce sens avec le Président de l'association « Entente Sud Vendée » ;
- **décide de maintenir** une inspection périodique annuelle des équipements sportifs communaux par un bureau de contrôle agréé ; **opte** pour la proposition de l'APAVE pour un coût annuel de 380 euros HT ;
- à la majorité, **demande** à Monsieur le Garde des Sceaux de retenir le site de Fontenay-le-Comte pour implanter une nouvelle prison.

## QUESTIONS DIVERSES

### Contrat Vendée Territoires 2017-2020

Afin d'accompagner les territoires, le Département a créé le « Contrat Vendée Territoires » en mobilisant une enveloppe globale de 56 millions d'euros sur 4 ans.

La future Communauté de communes « Pays de Fontenay-Vendée » devrait recevoir une attribution de 3 415 310 euros pour la période de 2017-2020 dans le cadre de ce contrat. Toutes les communes membres pourront en bénéficier.

### Cérémonie commémorative du 11 novembre

Le programme est rappelé :

- 10 h 30 messe du souvenir à l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte en présence des autorités ;
- 12 h 00 rassemblement dans la cour de la mairie de L'Orbrie, puis dépôt de gerbe au monument aux morts de L'Orbrie, suivi d'un vin d'honneur servi à la mairie.

### Dates à retenir :

mercredi 2 novembre à 18 heures : installation du Conseil Municipal des Enfants.

mercredi 2 novembre à 19 heures : Vendée Numérique organise une réunion publique d'information sur l'opération de montée en débit. Cette réunion commune à Pissotte et à L'Orbrie se déroulera à la salle des fêtes de Pissotte. Elle a pour objet d'expliquer aux habitants les démarches à suivre pour bénéficier de la montée en débit et de répondre aux éventuelles questions en cas de difficultés d'accès à internet.

A L'Orbrie, le 2 novembre 2016

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

